



Formation des Communes forestières

Présentation du document d'aménagement, sa place dans la vie d'une forêt soumise à l'incertitude du changement climatique



31 mars 2023 à AUXON

PROGRAMME

CONTEXTE

Le Code forestier impose, par le régime forestier, une gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques. Elle se concrétise sous la forme du document d'aménagement forestier. Rédigé par l'ONF, il cadre les actions de gestion à réaliser dans les années à venir. Les élus des collectivités propriétaires de forêt prennent ces décisions de gestion sur les avis et conseils de leur technicien forestier territorial. Ainsi, le conseil municipal a de nombreux droits et devoirs dans la conception et la réalisation de l'aménagement. Il est nécessaire pour les élus de se l'approprier pour participer activement à toutes les étapes de sa mise en œuvre.

OBJECTIFS DE FORMATION

- S'approprier le contenu de l'aménagement forestier et sa mise en œuvre ;
- Dialoguer avec l'ONF pour adapter et mettre en œuvre l'aménagement forestier dans une période de crise climatique ;
- Comprendre la nécessité d'adapter l'aménagement forestier au contexte actuel.

DEROULE DE LA JOURNÉE

8h45 - 9h00	Accueil café
9h00 - 12h30	Rappel sur le régime forestier Élaboration et contenu de l'aménagement forestier Mise en œuvre de l'aménagement Impact des crises sur l'application de l'aménagement forestier Perspectives : adapter les aménagements pour demain
14h00-17h00	Sortie sur le terrain

DURÉE 4 heures

PRÉREQUIS Aucun prérequis demandé pour participer à cette formation.

MÉTHODES MOBILISÉES Diaporama, échanges, visite de terrain.

ACCESSIBILITÉS

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, et des mesures d'accompagnement spécifiques peuvent être mises en place

INTERVENANTS EN SALLE

Association Départementale des Communes forestières de l'AD : **Vanina Paoli GAGIN, Présidente des COFORS 10**
URCOFOR : **Anne-Marie VARELA, Chargée de mission Forêt-Bois**
ONF : **Ludovic PASQUET, Responsable de l'UT d'Aix en Othe**

FINANCEMENT

Cette formation est cofinancée par l'Europe et la région, celle-ci est donc gratuite. Une participation peut-être demandée pour le repas.

CONTENU DE LA POCHETTE

- Programme de la formation
- Plaquette de l'Union Régionale des Communes forestières
- Évaluation de fin de formation
- Lettre COFOR info

Nous vous remercions de bien vouloir signer la feuille d'aménagement qui circulera lors de la session.